



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Madame Bety WAKNINE

Directrice générale

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC :) /

Réf. NOVA : (corr. DU : A. Hancisse, B. Sanglier)01/PFD/1734277

Réf. CRMS : AA/BDG/AND40025_656_Wayez_espace-public

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 17 juin 2020

Envoi numérique uniquement (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid-19

Objet : ANDERLECHT. Rue Wayez, place de la Vaillance, avenue P. Janson et voiries attenantes.

Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de l'espace public, le renouvellement des voies de tram, la création d'un espace partagé (plain-pied, zones 20 et 30), la relocalisation et la mise aux normes de 6 arrêts de transport public, l'abattage d'arbres et le projet de plantation, et la réorganisation du stationnement.

Avis de la CRMS

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 11/05/2020, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 03/06/2020.

ÉTENDUE DE LA PROTECTION

Situé dans le centre historique d'Anderlecht, le périmètre d'intervention se situe partiellement dans la zone de protection de l'ensemble classé formé de deux maisons sises place de la Vaillance, n°6 (auberge « De Swaene ») et n°7, ainsi que dans la zone de protection du monument commémoratif « A nos héros 1914-1918 » situé également place de la Vaillance et classé comme monument. Dans le périmètre d'intervention, plusieurs biens sont repris à l'Inventaire du patrimoine : rue du Bronze 20, rue de Douvres 25, rue Wayez 56 (école primaire communale de 1879 en style néo-renaissance flamande, par l'arch. Van Ysendijck), rue Wayez 97 (arch. G. Ide), rue Wayez 98, la station de métro Saint-Guidon (arch. Boelens, 1977-80) et l'enfilade de maison sises avenue P. Janson.



Le périmètre d'intervention (extr. du dossier de demande) avec le monument commémoratif classé et les deux zones de protection

1/11



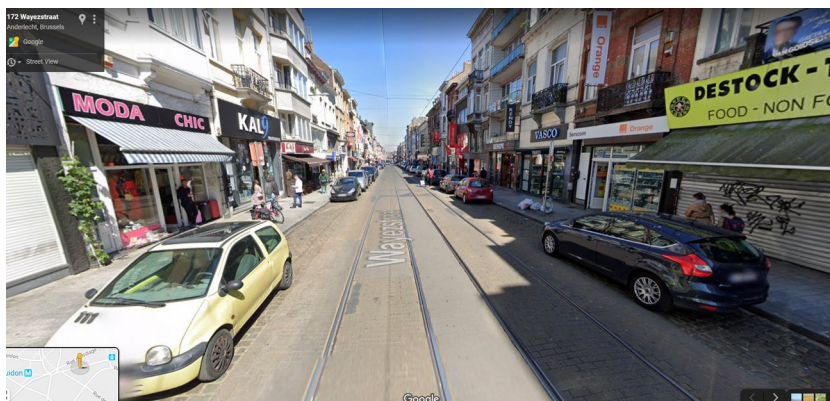
COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Le périmètre concerné est principalement affecté au PRAS en zones d'habitation et en zones de mixité avec équipements d'intérêt collectif ou de service public (école, station métro...), avec un liséré de noyau commercial (les rez-de-chaussée accueillant des commerces et des établissements Horeca). Hors du périmètre, les deux espaces verts du quartier sont le parc jouxtant la maison d'Erasmus (rue de Formanoir) et le parc Bistebroek. Certaines parties de la zone sont reprises en ZICHEE : l'actuel giratoire au sud de la place de la Vaillance avec les amorces des rue Wayez et avenue Janson. La rue Wayez est comprise dans le périmètre du contrat de quartier Bistebroek.

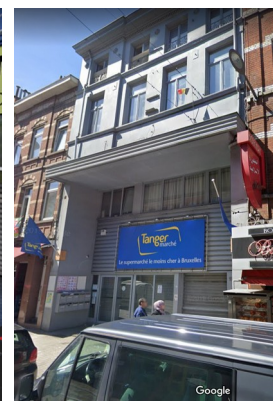
CONTEXTE

Le périmètre concerné par la demande comprend trois zones qui ont chacune leur spatialité et leur stylistique propre : la rue Wayez et les différents carrefours qui la jalonnent (Bronze/ Douvres/ Résistance/ Déportés Anderlechois-Veeweyde), le sud de la place de la Vaillance (avec le croisement Formanoir/Village), et les abords de la station de métro St-Guidon, bordée par le premier tronçon de l'avenue Paul Janson.

La rue Wayez, d'une largeur d'environ 16m de façade à façade, au profil traditionnel de trottoirs surélevés, est une rue rectiligne bordée d'un bâti constitué en majorité de maisons bruxelloises des 19^e et début 20^e siècles, de type R+2 ou R+3, et abritant pour la plupart des commerces et de l'Horeca. Quelques bâtiments se démarquent par leur gabarit, telle l'école au coin de la rue de Douvres. La rue est ponctuée de certains espaces de respiration tels le recul verdurisé de l'école et l'articulation avec la place de la Résistance.



Vue actuelle de la rue Wayez (© Google maps, 2019)



Rue Wayez, 97



Façade de l'école rue Wayez (Irismonument, 2015 - Collection Dexia Banque-ARB-RBC, DE29_183)



Rue Wayez, 98

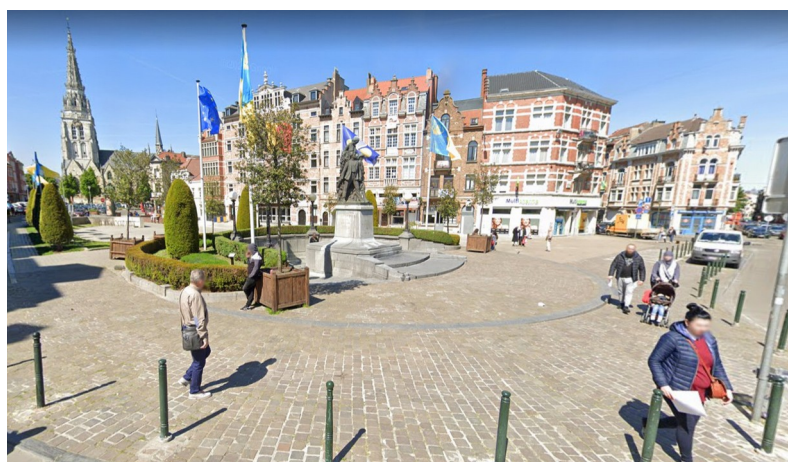
Ensuite, la place de la Vaillance affiche un côté historiciste issu de la reconstruction dans les années 1910-30 dans des styles traditionnels. La jonction entre la place et le prolongement de la rue Wayez se situe au niveau du monument classé (hors zone d'intervention) et de l'actuel giratoire.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Le giratoire de la place de la Vaillance (©Google maps, 2019)



La place et l'ensemble classé sis au n°6 et n°7 (©Google maps, 2019)

Enfin, la dernière zone autour de la station de métro affiche une allure moderniste du côté du métro et une esthétique éclectique avec l'enfilade des maisons de l'avenue Janson. Cette section, actuellement morcelée et peu lisible comporte de nombreuses contraintes : flux de piétons, rayon de courbure des voies de tram, hauteur/longueur arrêts tram et bus, dalle souterraine du métro, grille de ventilation du métro, nombreux impétrants, ...



Cours Saint-Guidon : la station de métro



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



L'avenue P. Janson

L'ensemble du périmètre présente un caractère minéral et très urbain, les plantations sont rares et on y dénombre peu de mobilier urbain (quelques potelets, poubelles et appuis vélo, ainsi que quelques bancs aux abords de la station de métro et des bornes en granit). Les matériaux sont divers et il en résulte un côté très hétéroclite : les chaussées, souvent en mauvais état, sont en asphalte et/ou klinkers de béton et/ou béton imprimé, les zones de stationnement sont en pavés naturels de récupération bordées de bande de contrebutage en béton, les trottoirs sont parfois en pavés rectangulaires de granit gris et larges bordures en granit, parfois en pavés platine avec bordure de pierre bleue, parfois en dalles béton 30*30. Le côté du cours St-Guidon est en pavés mosaïque de granit rouge/rose et pavés béton gris.

La zone Wayez/Vaillance/St-Guidon est un pôle important en terme de mobilité. Les transports en commun y sont nombreux, le périmètre étant traversé par les voies de tram (tram 81), les lignes de bus (STIB et De Lijn) et hébergeant la station de métro St-Guidon (ligne 5). Des itinéraires vélo se situent également dans le périmètre ou non loin : trois ICR (ICR9, ICR B et ICR CK) sont concernés par le périmètre d'études, et il y a 2 stations Villo! dans le quartier (l'une du côté de Cureghem et l'autre du côté de Saint-Guidon). La circulation automobile y est dense. Le trafic - local et de transit - dans la rue Wayez est particulièrement difficile : automobiles, livraisons commerciales, tram, bus côtoient les cyclistes et les piétons. Le vaste giratoire au sud de la pl. de la Vaillance est un nœud routier peu lisible et très encombré. De nombreux stationnements occupent également l'espace (environ 200 places de parking dans l'ensemble du périmètre).

Enfin, concernant l'éclairage, il a été remplacé et modernisé rue Wayez (en façade) et place de la Résistance (sur mâts). Quant à la place de la Vaillance, l'éclairage est peu présent (deux anciens luminaires en façade et quelques mâts plus anciens sur les trottoirs). Au droit de la station de métro, on relève 4 mâts plus hauts.

DEMANDE

La demande porte prioritairement sur le remplacement des voies de tram (STIB) et la réfection des égouts et des raccordements privatifs (Vivaqua). Cette réorganisation nécessaire entraîne le souhait de réaménager et de requalifier l'espace public. Les objectifs de cette requalification en sont les suivants :

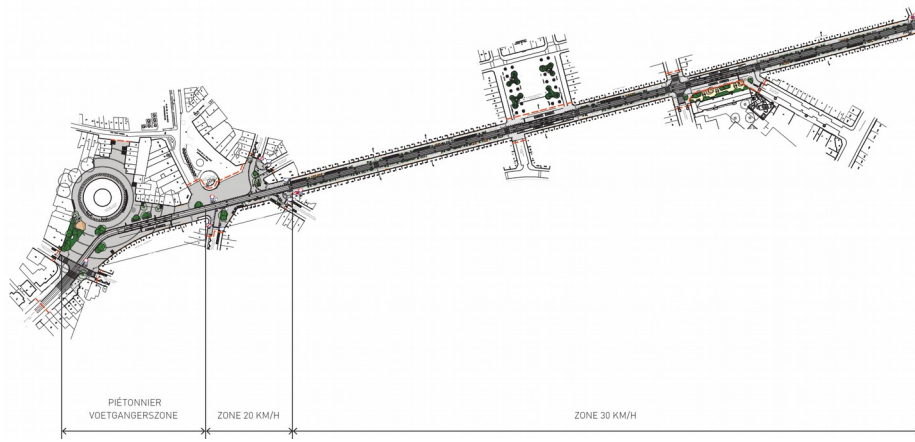
- Dynamiser : donner un nouveau visage à la rue Wayez, réaménager et équiper l'espace public;
- Sécuriser : améliorer la lisibilité et la sécurité des cheminements, améliorer la sécurité routière en modifiant le régime de circulation, établir une zone partagée (zone 30/zone20/zone piétonne) et sécuriser les itinéraires cyclables;



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- Améliorer le transport public : relocaliser et mettre aux normes 6 arrêts de transport public (hauteur de 31cm et longueur de 45m des quais), rénover les rails de tram, requalifier les abords de la station de métro, améliorer la régularité des transports en commun et leur vitesse commerciale;
- Verdurer : abattre 14 arbres de haute tige, planter 56 nouveaux sujets et créer des nouvelles zones de plantation;
- Embellir : multiplier le mobilier urbain de qualité (bancs, éclairage);
- Développer les activités récréatives, ludiques, de repos et de promenade au sein du quartier et vers les infrastructures publiques;
- Réorganiser et optimiser le stationnement en le réduisant.

Pour cela, l'ensemble du périmètre serait refait entre Vandervelde et Procession (22.675m² de voiries et trottoirs) en un espace de plain-pied et divisé en **3 zones** : Wayez, Vaillance et Saint-Guidon.



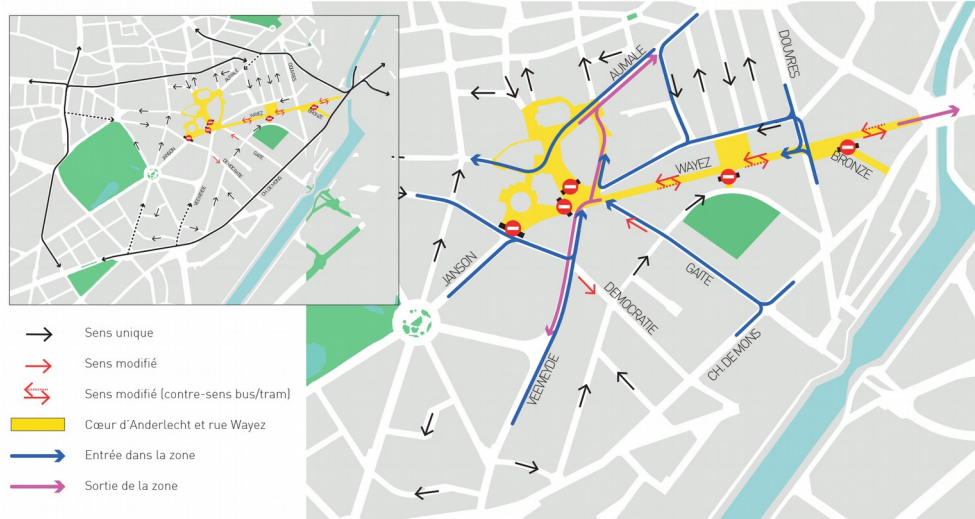
Les 3 zones du projet (extr. du dossier de demande)

Un **plan de circulation** a été mis en place dans le quartier (phase test de 3 mois en 2017) : limitation du trafic et des vitesses, mise à sens unique de certaines voies, changement de statut de certaines voiries :

- Carrefour Wayez/Douvres : mise en sens unique en tête-bêche;
- Vaillance : mise en zone partagée, dissuadant le trafic de transit;
- Parvis St-Guidon : mise en zone piétonne (excepté tram/bus/vélo) et nœud multimodal;
- Piétonnisation de la voie longeant la place de la Vaillance, de la rue Janssens ainsi que de la rue de Bronze;
- Mise à sens unique des rues Démocratie, de la Gaité et des Déportés anderlechtois (profil de voirie non adapté au passage de bus avec trafic à double sens et stationnement des 2 côtés);
- Rue du Village (hors périmètre) fait partie de l'ICR 9 (à privilégier donc pour les cyclistes).



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Nouveau plan de circulation (extr. du dossier de demande)

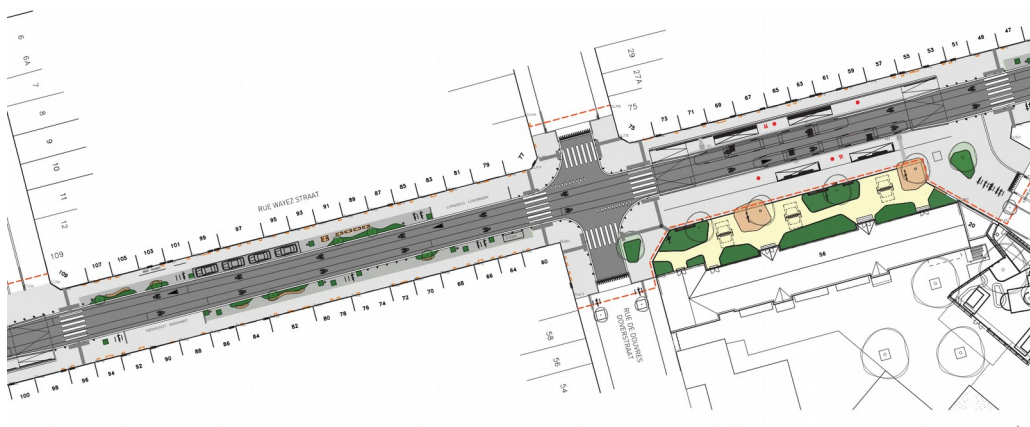
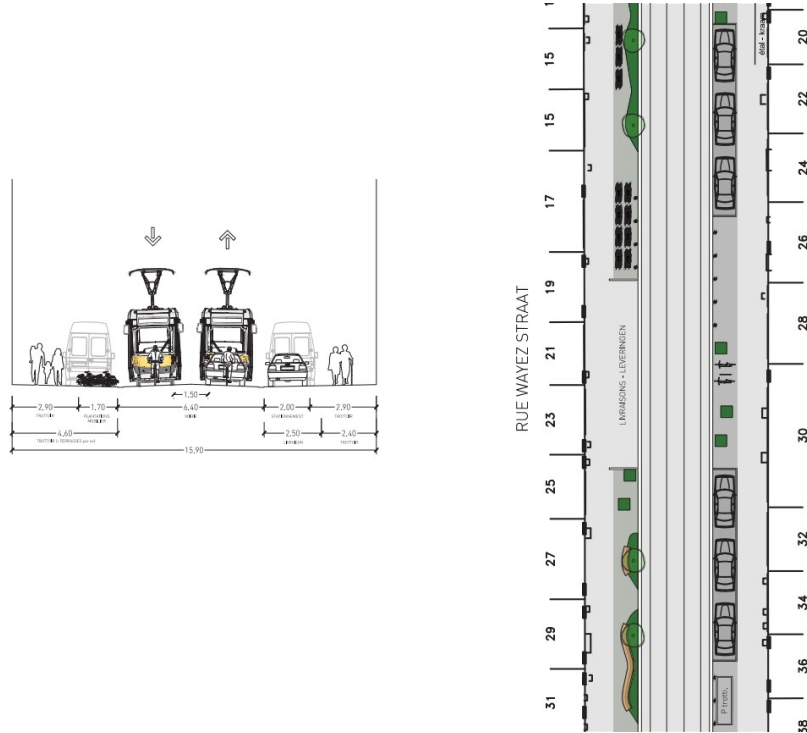
Aménagements de la zone 1 : rue Wayez

Afin de créer une zone partagée 30km/h, les aménagements demandés se résument de la manière suivante :

- Mise en plain-pied, voirie asphaltée de 6,4 m partagée entre bus, tram et vélos à double sens et voitures en sens unique : création en 5 zones au traitement différencié (trottoir/zone multi-usages/voirie/zone multi-usages/trottoir)
- Trottoirs en pavés béton géopolymères avec granulats naturels récupérés de granit (teinte grise), différenciés et séparés de la voirie par des filets d'eau continus en béton,
- Stationnement totalement réorganisé et réduit, limité à 1 côté par poches de quelques voitures et zones de livraison des 2 côtés, avec horaires précis,
- Dans l'espace résiduel, zones multi-usages avec terrasses, mobilier d'assise, potelets et arceaux pour le stationnement des vélos et trottinettes, bacs de végétation surélevés (plantations basses, type graminé, et autres plantes persistantes, ainsi que plantation de petits arbres fastigiés), sol pavé à larges joints ouverts (fins gravillons et gazon). L'éclairage, récent, est maintenu.
- Arrêts de tram équipés de dalles-guides et pentes de trottoir adaptées pour atteindre les 31 cm de hauteur.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Coupe et plan projetés des divers modes de circulation (extr. du dossier de demande)



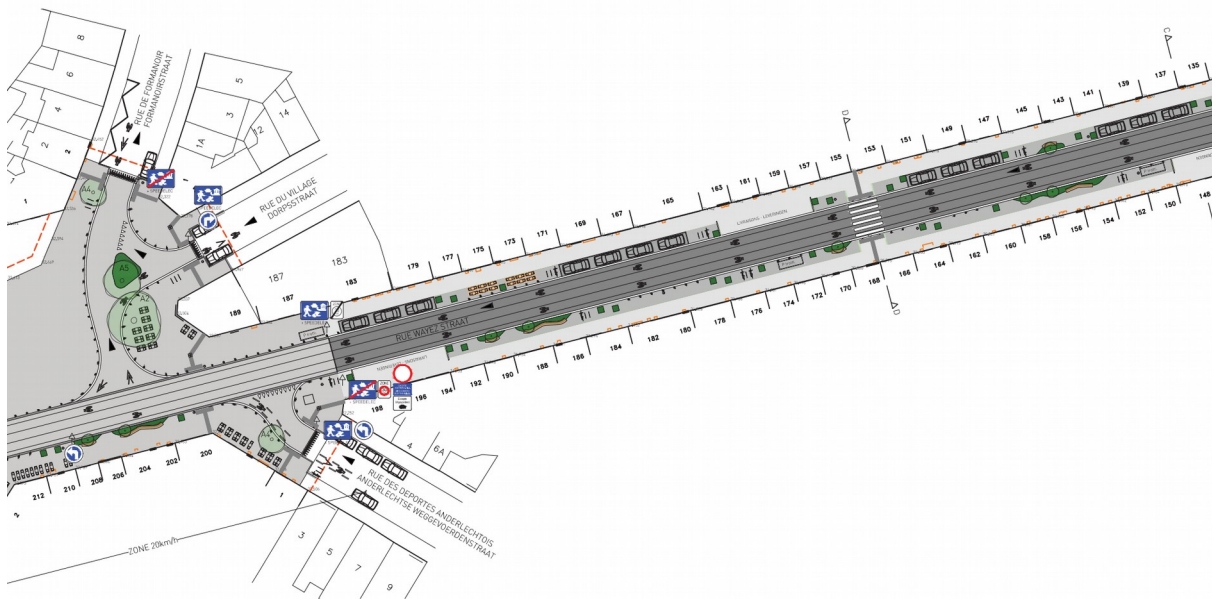
Vue projetée de la rue Wayez (extr. du dossier de demande)



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
Aménagements en zone 2 : Vaillance (ancien giratoire Wayez/Vaillance/Janson)

Afin de simplifier et de fluidifier les mouvements, le giratoire serait supprimé et remplacé par une zone partagée 20km/h de plain-pied créant un axe traversant, en prolongement de la rue Wayez. Les aménagements seraient les suivants :

- Rationalisation de l'espace circulé, à double sens, partagé par tous les modes motorisés. L'axe Wayez/Janson est prioritaire, la rue de Veeweyde (double sens maintenu) et la rue des Déportés Anderlechtois (mise à sens unique) sont soumises à priorité de droite. D'autres rues sont à sens unique et ne peuvent plus déboucher le long de la place de la Vaillance,
- Suppression du stationnement des voitures et aménagement de 17 emplacements vélo,
- La zone sera recouverte de pavés platine (le plus plat possible, d'un mélange gris-beige) et des filets d'eau en béton délimiteront les zones carrossables. Le mobilier et la végétation s'aligneront sur ceux de la rue Wayez. L'éclairage ne sera pas renouvelé.



Plan projeté de la zone Vaillance (extr. du dossier de demande)

Aménagements en zone 3 : nouveau parvis Saint-Guidon

Il est prévu de le transformer en un pôle multimodal consistant en une zone uniquement cyclo-piétonne (à l'exception des trams et bus dans une zone sécurisée) de plain-pied. Ce nouveau parvis serait constitué d'une grande zone en pavés platine (idem à la zone Vaillance) structurée de bandes de pierre bleue et courbes, de zones de végétation et d'un gradin (côté Ouest, à but ludique et de repos) en béton architectural et plateforme en bois avec de grands arbres plantés et une fresque colorée sur le mitoyen (actuellement pignon aveugle), en fond de perspective de la rue Wayez. Il est également envisagé d'ouvrir la station de métro par l'arrière (projet à initier). L'actuel stationnement (20 places) serait supprimé et 15 emplacements vélo seraient créés.

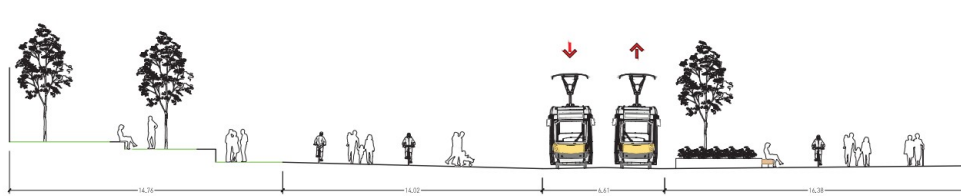


COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

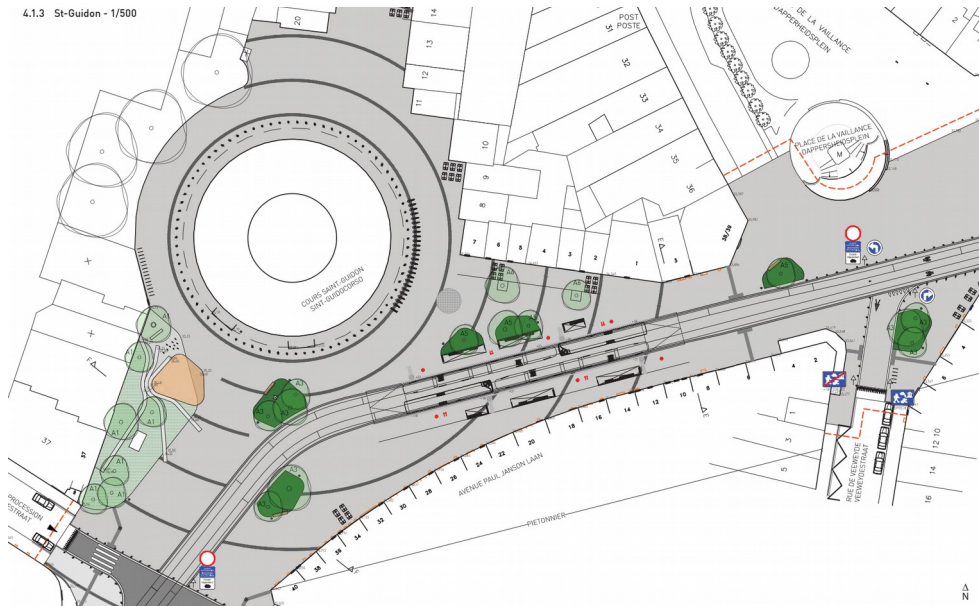
COUPE / DOORSNEDE FF -
Situation existante / Bestaande toestand



COUPE / DOORSNEDE FF -
Situation projetée / Toekomstige toestand



4.1.3 St-Guidon - 1/500



Coupes et plan projetés du nouveau parvis Saint-Guidon (extr. du dossier de demande)



Vues projetées du nouveau parvis (extr. du dossier de demande)

Avis



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Tout en étant parfaitement consciente de la nécessaire requalification des lieux, la CRMS regrette cependant de n'être interrogée qu'au stade final de la demande, alors qu'il est question de réaménager un important périmètre dans le cœur historique d'Anderlecht.

Elle émet les remarques suivantes générales, déplorant tout d'abord que le projet soit manifestement dicté par une logique de circulation, sans tenir compte des contextes historique, urbanistique et patrimonial respectifs, auxquels le rapport d'incidences fait peu allusion. Le projet traite de la voirie en termes fonctionnels et fragmentés, en la désolidarisant du paysage urbain environnant, des perspectives monumentales et des enfilades architecturales, et en limitant la réflexion au périmètre d'étude. Elle regrette globalement le manque d'intégration des éléments remarquables en place et que le projet ne soit pas plus créateur de liens entre l'existant et le projeté.

Elle désapprouve la trop grande linéarité du projet (espace de la voirie divisé en bandes), la mise en plain-pied de ces espaces de façade à façade, induisant la perte du relief et des profils de la rue, qui créaient naturellement des zones distinctes et polyvalentes, sans devoir ajouter divers mobiliers, bacs de plantation et zones multi-usages trop encombrées/chargées et induisant des fonctionnements figés, bien que cela permette le dégagement de la bande « trottoir ».



Au niveau de la rue Wayez, la CRMS reproche le manque de connectivités entre l'espace de la rue et ses divers points de respiration, telles l'école ou la place de la Résistance. Elle demande d'enrichir les articulations avec les lieux les plus emblématiques, d'inclure l'école dans la perspective de la rue et de mieux intégrer dans sa vision les aménagements des places, bien qu'exclus du périmètre. L'Assemblée regrette également le positionnement des arrêts de bus au niveau de la place de la Résistance, au niveau des perspectives comme des aménagements nécessaires.

Pour la place de la Vaillance, la CRMS ne remarque pas d'amélioration substantielle, le nœud de liaison entre la rue Wayez et le cours St-Guidon sera rempli par de nombreux pavés (et les pavés platines posant des problèmes à plus long terme), de voies de tram et de potelets, mais la connexion avec la place n'est pas mise en avant.

Les abords de la station de métro offrirait des endroits de détente bienvenus. Cependant, l'Assemblée craint que la zone ludique ne soit rapidement recouverte de terre battue plutôt que de gazon et estime que l'ensemble de la zone restera trop minéralisé.

Concernant les plantations, le type de graminées proposé dans les bacs surélevés ne sera réellement présent qu'en des périodes limitées dans l'année. Il conviendrait d'étendre le choix des plantations afin d'avoir de la végétation sur la période la plus large possible, jouant sur des moments variés de floraison. Et concernant les zones plus perméables, les joints verdurisés dans les zones multi-usages seront asséchés dès qu'il fera plus sec, ce qui est le cas ces dernières années, et donc l'effet escompté ne sera sans doute que peu présent. De manière générale, la proposition de bacs en acier corten aurait gagné à être plus travaillée, sans pour autant jouer sur les courbes tel que proposé, ni en morcelant la végétation de cette manière.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

L'Assemblée s'interroge enfin sur les questions de parking de manière générale et le bon fonctionnement de ce quartier commerçant. Bien que la Commission n'encourage pas le développement de places de stationnement automobile, la réduction est drastique dans le cas présent, sans issue claire ou réaliste à moyen terme, le parking souterrain imaginé place de la Vaillance ne semblant plus être à l'ordre du jour.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

Aurélie AUTENNE
Secrétaire Secretaris

Christian FRISQUE
Président Voorzitter

Envoi numérique uniquement en raison de l'épidémie de Covid-19

c.c. à BUP-DU : A. Hancisse, B. Sanglier, urban_avis.advies@urban.brussels ;
BUP-DPC : hlelievre@urban.brussels; cvandersmissen@urban.brussels, mbadard@urban.brussels,
crms@urban.brussels, mkreutz@urban.brussels, bdeghellinck@urban.brussels